

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- exploitation d'une documentation complexe en langue étrangère,
- transmission de connaissances en langue, littérature et civilisation étrangère,
- traduction à l'écrit et à l'oral de la langue étrangère au français et inversement,
- maîtrise de deux ou trois langues à un niveau professionnel,
- prise en compte des différences culturelles dans une équipe internationale,
- guidage des autres membres de l'équipe sur les spécificités institutionnelles et politiques d'un pays donné.

2. Référentiel de compétence

- Rédiger de manière claire, correcte et cohérente tout document en langue étrangère
- Préparer et commenter des supports de culture et de communication, prendre la parole face à différents publics,
- Conceptualiser et bâtir une argumentation, confronter des points de vue,
- Travailler en autonomie : établir des priorités, gérer son temps, élaborer un projet personnel de formation, acquérir par soi-même des connaissances non enseignées,
- Effectuer une recherche documentaire sur différents supports, sur des champs divers (histoire, littérature, droit) : préciser l'objet de la recherche, localiser les ressources, hiérarchiser, exploiter les données et les présenter,
- S'impliquer dans un projet : comprendre ses objectifs et son contexte, participer à sa réalisation et à sa gestion,
- Appréhender les enjeux sociaux et culturels du monde contemporain,
- Appréhender une culture et une civilisation étrangère : comprendre, s'exprimer, communiquer en langue étrangère,
- Exploiter ses compétences dans des contextes professionnels variés européens et/ou internationaux.
- Evoluer dans un contexte multilingue et multiculturel.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Prendre du recul face à une situation - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique

LICENCE - ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.